

Pages des Sociétés Coopératives Agricoles Locales.

La vente des produits agricoles, agneaux vivants, etc.

(Suite de la page 814)

Lorsque nous avons demandé à ces messieurs de Toronto s'ils nous autorisaient à publier leur lettre, ils nous répondirent ce qui suit: en renchérissant sur leur première communication:

Mr. A. Meunier,
The Co-Operative Fédérée de Québec,
114, St. Paul St. East,
Montreal, Que.,

Dear Sir:—

Will you please consider yourself quite at liberty to use our letter of November 9th, for any purpose whatever.

We are quite sincere in making the statement that the Lambs received from Quebec, this year were the best we got, and we shall be more than pleased if this opinion if of any help to you in producing more Lambs of similar or even better quality.

Yours truly,
THE HARRIS ABATTOIR CO. LTD.
(Signed) J. HARRIS,
Manager, Beef Department.

Nous traduisons:

Monsieur A. Meunier,
La Coopérative Fédérée de Québec,
114, rue Saint-Paul-Est,
Montréal, Qué.

Cher monsieur,

Libre à vous d'employer notre lettre du 9 novembre, pour l'usage qu'il vous plaira d'en faire.

Nous sommes réellement sincères en vous affirmant que les agneaux reçus de Québec, cette année, étaient les meilleurs que nous ayons eus et nous serions plus que satisfaits si notre opinion pouvait vous être de quelque utilité, pour encourager la production d'agneaux de cette sorte et éventuellement de qualité meilleure.

Vos tout dévoués,
THE HARRIS ABATTOIR CO., LTD.
(Signé) JOS. HARRIS,
Gérant, Département du Bétail.

Puissent les cultivateurs du Québec bien comprendre le rôle de la Coopérative Fédérée, dans la vente de leurs produits agricoles, animaux vivants, etc.

Individuellement, les cultivateurs sont impuissants à obtenir des prix rémunérateurs, mais dès qu'ils sont unis, et surtout, dès qu'ils vendent leurs produits en coopération et qu'ils les classifient, ils deviennent en état d'obtenir les plus hauts prix.

La leçon mérite d'être retenue.

Encore un exemple à imiter**Utilité des Coopératives locales**

Le 13 octobre 1923, les cultivateurs de Saint-Adelphe, comté de Champlain, membres de la Coopérative locale de cette paroisse, se groupèrent, pour faire l'expédition d'un char de moutons, à la Coopérative Fédérée de Québec.

Le travail d'organisation a été bien difficile car beaucoup de cultivateurs ne pouvaient se décider à envoyer leurs moutons sans prix fixés à l'avance; en plus, les commerçants locaux savaient faire leur travail. Tout de même, on réussit à former un char composé de 79 agneaux et de 12 vieux moutons.

Tous étaient très anxieux de voir les résultats: la classification, le prix de vente, mais surtout, le retour net en argent... Dans certains milieux, on était très pessimiste et déjà, on préparait les critiques...

Tous voulaient bien se rendre compte de leur affaires.

Les retours ont dépassé les espérances, même chez les plus optimistes.

La classification donna les résultats suivants:

Agneaux	Nombre	Qualité	Vieux moutons	Nombre	Qualité
	31	Choix		5	No 1
	35	No 1		5	No 2
	11	No 2		2	No 3
	2	No 3			

On aurait certainement pu arriver plus mal que cela, car—et il est bien regrettable de le dire—il n'y a pas beaucoup d'amélioration de faite dans cette paroisse, sur l'élevage du mouton, en ces dernières années. En plus, bon nombre de cultivateurs avaient déjà vendu leurs beaux agneaux aux commerçants locaux.

Le jour n'est pas loin où les cultivateurs de cette paroisse reconnaîtront les avantages de l'emploi d'un bon bélier de race pure à la tête de leur troupeau... C'est bien à souhaiter...

Durant cette semaine, les commerçants locaux offraient 8c. la livre, pour les bons agneaux. La Coopérative Fédérée a pu obtenir les prix suivants: Choix: 10½c.; No 1, 9½c.; No 2, 8½c.

En résumé, les cultivateurs de Saint-Adelphe, sur un seul char de moutons, ont réalisé un profit net de \$43.45, soit une moyenne de 50c. par tête de moutons expédiés. Un seul cultivateur, M. Patrick Douville, a réalisé un profit de plus de \$7.00 sur neuf agneaux.

Comme complément, nous pouvons voir les lettres de MM. Valmore et Donat Douville, qui se déclarent bien satisfaits.

Saint-Adelphe, 12 novembre 1923.

M. C.-E. Rioux, agronome,
Saint-Tite, Champlain,
Monsieur,

A propos de notre char de moutons que nous avons envoyé à la Coopérative Fédérée, je suis enchanté de voir que mes trois agneaux qui pesaient 327 livres, m'ont rapporté \$30.30 net.

Si je les avais vendus aux commerçants d'ici, à 8c, ils m'auraient rapporté la minime somme de \$26.16, ce qui me donne un profit net de \$4.14 sur trois agneaux seulement.

Je me propose qu'une autre année, nous pourrions encore les envoyer à la Coopérative Fédérée.

Merci de votre bonne idée.

Votre tout dévoué,

(Signé) VALMORE DOUVILLE,
Saint-Adelphe, comté de Champlain.

Saint-Adelphe, 12 novembre 1923.

Monsieur C.-E. Rioux, agronome,
Saint-Tite, Champlain, P. Q.

Cher monsieur,

Je vous envoie le compte de mes moutons vendus à la Coopérative Fédérée.

Voici:

5	agneaux choix,	10½c. la lb.
2	"	No 1 9½c. la lb.
1	"	No 2, 8½c. la lb.

Total, en argent, (toutes dépenses payées) \$65.12.

Si j'avais vendu aux commerçants à 8c. la livre, ça m'aurait donné \$58.16. Donc, profit net: \$6.96.

Je vous déclare que je suis très satisfait. Au revoir.

Votre tout dévoué,

(Signé) DONAT DOUVILLE,

Secrétaire de la Coopérative de Saint-Adelphe.

CONCLUSION:—Nous pouvons dire qu'il y a eu de bons profits en faisant vendre ce char de moutons par la Coopérative Fédérée de Québec, et que la classification a eu comme résultat, de donner à chacun ce qui lui appartenait.

La classification est certainement un grand facteur d'amélioration.

Messieurs les cultivateurs, voyons à notre affaire nous-mêmes, ne nous laissons pas exploiter... Nous sommes dans un temps de crise; chacun doit au moins avoir ce qui lui appartient. Imitons Saint-Adelphe...

C.-EUG. RIOUX,
Agronome, Champlain-Nord.

N. B. Nos sincères remerciements à M. J.-E. Mongrain, de Saint-Stanislas, pour l'aide donné dans ce travail.

C.-E.R.